Académie de Musique, Danse et Arts de la Parole
François Daneels
21, rue de Stimbert – 1480 Tubize
02/355.40.00 – http://aca.tubize.be

Projet pédagogique et artistique d'établissement

Adopté par le Conseil communal du 8 janvier 2018

L'établissement et son environnement

Traversée par la N6 qui relie Mons à Bruxelles (via Soignies, Braine-le-Comte et Halle) et par le canal Charleroi-Bruxelles, Tubize est une Ville dont la population actuelle est d'environ 28.000 habitants répartis sur quatre sites : Tubize, Clabecq, Oisquercq et Saintes.

Tubize est un centre urbain assez dense et commercial doté d'une gare de moyenne importance sur la ligne Bruxelles-Mons accolée à Clabecq, cité au passé industriel sidérurgique notoire (Les Forges de Clabecq), tandis que Oisquercq situé le long du canal est beaucoup plus champêtre. Saintes, la dernière entité, est plus excentrée sur la route reliant Halle à Enghien et d'un caractère également rural.

Les habitants de cette communauté de communes fusionnées en 1977 [qui a obtenu en 2017 le statut de Ville] sont caractérisés par une grande diversité culturelle et sociétale, certains ayant quitté la capitale pour la qualité de vie de leur nouveau lieu de résidence, d'autres étant issus de migrations internes ou externes, anciennes ou récentes.

Les bâtiments de l'Académie François Daneels sont situés à l'extérieur du centre de Tubize dans le quartier dit du Renard, et certains cours se donnent dans des écoles fondamentales des différentes entités (Tubize centre, Clabecq, Oisquercq et Saintes).

Le projet

Le projet pédagogique et artistique d'établissement de l'Académie François Daneels définit l'ensemble des choix pédagogiques et artistiques et des actions concrètes particulières que les membres du personnel de l'établissement entendent mettre en œuvre pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.

En parfaite cohésion avec celui-ci, le projet pédagogique et artistique d'établissement s'attache

- à créer des citoyens responsables et soucieux de la démocratie, respectueux de toutes les conceptions philosophiques et idéologiques dans l'échange et la confrontation d'idées et de convictions différentes;
- à respecter les droits des apprenants en privilégiant l'épanouissement

personnel, la confiance en soi, la socialisation, la solidarité, l'autonomie, le sens des responsabilités, la liberté, l'efficacité, la créativité, la curiosité, l'esprit critique… ;
- à susciter le dialogue, le débat d'idée et la collégialité pour faire naître et entretenir la motivation, utilisant l'erreur non comme une sanction, mais comme une source de défi, d'ajustements et de dépassement ;
- à travailler à la maîtrise des compétences de base pour tous les bénéficiaires en ayant pour chacun d'eux la meilleure ambition
- à donner à tous une chance égale à tous en dehors de toute sélection sociale, culturelle ou économique.

Trois domaines sont représentés au sein de l'académie : la *Musique*, les *Arts de la Parole et du Théâtre* et la *Danse*, ce qui permet l'élaboration de projet transversaux incluant des élèves des différentes disciplines.

François Daneels, fondateur de l'institution, était à la fois un musicien de stature internationale et un homme préoccupé de développer des projets artistiques populaires et fédérateurs. Cette double exigence en termes de sérieux de la formation des futurs professionnels et de la production d'activités accessibles au grand public et résultant du travail collectifs d'artistes amateurs reste le fondement de l'action pédagogique de l'établissement.

Conformément au décret organisant l'ESAHR, les finalités de notre action pédagogique et artistique sont (et dans cet ordre) :
- de concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques;
- de donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle;
- d'offrir un enseignement préparant des élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur.

Ces finalités seront rencontrées en favorisant une pédagogie active et différenciée, basée sur le développement de compétences réelles :
- elle partira de la réalité de l'élève, de son vécu personnel et de ses connaissances et compétences antérieures en leur donnant du sens par rapport à celles à acquérir ;
- elle prônera la participation à des activités en rapport avec le domaine fréquenté (concerts, spectacles, expositions, médias…) ;
- elle établira des ponts avec les autres domaines par l'encouragement à assister à leurs prestations ou par la participation active à des projets communs ;
- elle intègrera les parents dans le processus éducatif ;
- elle cultivera les interactions avec les autres élèves au sein et en dehors des groupes classe ;
- elle établira un contact avec le monde artistique dans sa globalité (pratiques savantes et populaires, spécialisées et transversales) ;

- elle s'efforcera de combler en partie le manque de présence de l'artistique dans la formation générale ;
- elle privilégiera l'autonomie de l'apprenant, lui donnant ainsi les moyens d'être l'acteur de son apprentissage en pleine conscience des enjeux de celui-ci et d'utiliser ses acquis pour réaliser des projets personnels ;
- elle encouragera les élèves qui le souhaitent à se placer en situation de défis, valorisant alors l'effort fourni et les progrès réalisés.

La direction, les professeurs et l'administration privilégieront en toutes circonstances l'esprit d'équipe (l'union fait la force) en accompagnant et en diffusant les projets de l'établissement y compris ceux des collègues.

L'évaluation est une nécessité de la pratique pédagogique ; elle nous dit beaucoup des compétences réelles et de l'investissement de chaque élève. Surtout, elle nous interpelle sur la justesse du travail réalisé en amont avec les élèves, sur la pertinence de l'organisation de cette évaluation et nous lance un défi : comment construire une progression, comment reconsidérer une programmation qui tiennent davantage compte du résultat ?
Les évaluations diagnostiques, formatives ou continues complèteront les évaluations sommatives. Celles-ci seront autant que possible réalisées dans des circonstances valorisantes (auditions ou spectacles publics) et/ou remplacées par des projets particuliers, insistant sur les progrès réalisés plutôt que sur les imperfections ou les manques.
Le système de cotation (par points ou appréciations) coexiste mais de manière cohérente par discipline, l'essentiel étant le retour constructif après les prestations via l'enseignant ou le jury invité.
L'auto-évaluation des élèves sera également largement suscitée tant dans les séquences de cours que dans les prestations ou projets communs.

Pour atteindre ses objectifs, l'Académie François Daneels utilise les outils de communication suivants :

<u>- En interne :</u> toute décision importante fait l'objet d'une concertation avec l'équipe éducative.
L'Assemblée générale et les conseils de classes et d'admission peuvent être réunis à tout moment si un motif impérieux ou une demande particulière le justifie. Des réunions d'équipe sont également organisées au sein de l'équipe administrative ou au sein de l'équipe pédagogique pour traiter de sujets particuliers.
La direction est attachée à communiquer clairement et régulièrement avec l'équipe pédagogique et encourage largement les professeurs à suivre les formations continuées.
Le développement d'une partie professionnelle du site internet de l'établissement (en complément de sa partie publique) permet aux enseignants d'avoir accès à tout moment aux ressources nécessaires à leurs pratiques au sein de l'établissement.

- Auprès des parents et élèves : le journal de classe sert de relais pédagogique et administratif auprès des parents. Ceux-ci sont également informés de l'évolution de leur enfant via le bulletin.
Les rencontres parents-professeurs sont encouragées. Le personnel administratif fait suivre les informations en privilégiant, pour des questions de coût, de temps et d'écologie, le courrier électronique.
Le site de l'Académie reprend autant que possible les informations importantes concernant les cours, activités, déplacements de cours et autres...
L'équipe pédagogique veillera à assurer de manière active la diffusion des activités de l'établissement, même lorsqu'ils n'y sont pas directement associés.

- Vers l'extérieur : l'Académie a ponctuellement accès au journal communal (1480) pour l'annonce et la diffusion d'information générales ou de manifestations particulières.
L'affichage communal et auprès de partenaires locuax, le site de l'Académie et l'utilisation contrôlée des réseaux sociaux favorisent également la diffusion des informations et organisations particulières auprès des extérieurs.

Approuvé en Assemblée générale du Conseil des Etudes le 5 octobre 2017
Prise de connaissance par la Copaloc du 12 octobre 2017
Prise de connaissance par le Collège communal du 8 décembre 2017
Fixation par le Conseil communal du 8 janvier 2018

Pour le Pouvoir organisateur :		Pour l'Académie :
Le Directeur Général,	Le Bourgmestre,	Le Directeur,
Etienne LAURENT	Michel JANUTH	Fabrice HOLVOET

ef

VILLE DE TUBIZE

Province du Brabant Wallon

Arrondissement de Nivelles

EXTRAIT DU REGISTRE AUX PROCES-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

08 janvier 2018

Présents : MM. Michel JANUTH - Bourgmestre, président ;
Pierre PINTE - Premier Echevin ; Michel PICALAUSA - Echevin ; Bob MONARD - Echevin ad interim ; Bruno SOUDAN, Sabine DESMEDT - Echevins ; Henri BORREMANS, Jeannine LENS, Michel PLUCHART, Jean-Marc ZOCASTELLO, ~~Najat MOHDAD~~ - Conseillers ; Lyseline LOUVIGNY - Echevine empêchée ; Fabienne FERIER, Philippe ANGILLIS, ~~Jean-Armand WAUTIER~~, Maïté SAINT-GUILAIN, Frédéric JADIN, Benoit LANGENDRIES, ~~Hassan IDRISSI~~, Guy LECLERCQ-HANNON, Pierre ANTHOINE, Jean-Pierre FUMIERE, Youri CAELS, Hicham EL KROUT, Luc HENRIOULLE, ~~Alain LEKIME~~, Daniel EECKHOUT – Conseillers.
Etienne LAURENT – Directeur général.

Michel PLUCHART est absent des points 13 à 26.
Michel JANUTH et Philippe ANGILLIS sont désignés scrutateurs.

Séance Publique

20180108 (4) Enseignement artistique - Projet pédagogique et artistique d'établissement - Adoption

Le Conseil,

Vu le décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française et plus particulièrement les articles 3bis à 3quinquies relatifs au Projet pédagogique et artistique d'établissement ;
Vu le Projet pédagogique et artistique d'établissement de l'Académie François Daneels de Tubize, tel que transmis par son Directeur, Monsieur Fabrice HOLVOET ;
Considérant que la Copaloc a remis un avis positif sur le Projet pédagogique et artistique d'établissement de l'Académie François Daneels de Tubize, lors de sa séance du 12 octobre 2017 ;
Vu la décision du Collège communal du 8 décembre 2017 de prendre connaissance du Projet pédagogique et artistique d'établissement de l'Académie François Daneels de Tubize ;
A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

Article unique - d'approuver le Projet pédagogique et artistique d'établissement de l'Académie François Daneels de Tubize tel que repris dans le document ci-annexé.

Pour extrait conforme le 12 janvier 2018 :

Par ordonnance :

Le Directeur général,

E. LAURENT

Le Bourgmestre,

M. JANUTH